

# **ANNEXE 1**

**Grille des services offerts par classification des associations**

## Sports

### Associations blainvilloises

Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 95 % des membres doivent être blainvillois.</li> <li>♦ C.A. majoritairement blainvillois à 80 %.</li> <li>♦ C.E. composé à 100 % de Blainvillois.</li> </ul>
Aide financière opérationnelle	<p><b>Activité d'équipe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> <li>- Subvention par partie jouée sur le territoire blainvillois.</li> </ul> <p><b>Activité individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière par projet	<p>Trois subventions par projet par année.</p> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation pour non Blainvillois.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	<p>Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.</p>
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Photocopies	<p>Gratuites pour Blainvillois.</p> <p>Facturation si travail effectué par un employé municipal.</p>
Frais de poste	<p>Gratuit pour les Blainvillois (AGA).</p> <p>Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.</p>
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>

Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois cartes d'accès</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais.
Dépôt	Selon disponibilité (priorité #1)
Non Blainvillois	Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il devra y avoir une facturation en sus (montant établi par la Ville).
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscription en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

## Sports

### Associations supramunicipales

Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Tous les organismes où il y a un <b>protocole avec des municipalités partenaires</b>, afin d'offrir des services équitables. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour que l'association soit reconnue.</li> </ul>
Aide financière opérationnelle	<p><b>Activité d'équipe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> <li>- Subvention par partie jouée sur le territoire blainvillois.</li> </ul> <p><b>Activité individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière par projet	<p>Trois subventions par projet par année.</p> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation pour non Blainvillois.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	<p>Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.</p>
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Photocopies	<p>Gratuites pour Blainvillois.</p> <p>Facturation si travail effectué par un employé municipal.</p>
Frais de poste	<p>Gratuit pour les Blainvillois (AGA).</p> <p>Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.</p>
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	<p>Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.</p>

Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de la M.R.C. Thérèse-De Blainville
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux cartes d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association impliqués à Blainville sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si le siège social de l'association se situe à Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #2)
Non Blainvillois	Les non Blainvillois (hors protocole) peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il devra y avoir une facturation en sus (montant établi par la Ville).
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscriptions en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

## Sports

### Associations régionales

Définition	Tous les organismes acceptant des non Bblainvillois et où il n'y a aucun protocole d'entente entre les municipalités pour un échange de services. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour que l'association soit reconnue.
Aide financière <b>opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière <b>par projet</b>	Trois subventions par projet par année. *Voir Annexe 2 pour les détails
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité.</li> </ul> <p>Facturation pour non Blainvillois.</p> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités. Facturation pour non Blainvillois.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Photocopies	Gratuites pour Blainvillois. Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit pour les Blainvillois (AGA). Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).

Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Les membres du conseil d'administration et tous les bénévoles blainvillois sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si le siège social de l'association se situe à Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #3)
Non Blainvillois	Les non Blainvillois sont acceptés. Dans ce cas, il y aura une facturation en sus (montant établi par la Ville).
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscription en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

**Culturel**  
**Associations blainvilloises**

Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 95 % des membres doivent être blainvillois.</li> <li>♦ C.A. majoritairement blainvillois à 80 %.</li> <li>♦ C.E. composé à 100 % de Blainvillois.</li> </ul>
Aide financière <b>opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière <b>par projet</b>	<p>Trois subventions par projet par année.</p> <p>Une possibilité de subvention de développement ou d'événement évaluée par le gestionnaire municipal (*Voir Annexe 2 pour les détails).</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation pour non Blainvillois.</li> <li>- Un (1) événement gratuit.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	<p>Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.</p>
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Photocopies	<p>Gratuites pour Blainvillois.</p> <p>Facturation si travail effectué par un employé municipal.</p>
Frais de poste	<p>Gratuit pour les Blainvillois (AGA).</p> <p>Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.</p>
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	<p>Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.</p>

Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois cartes d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #1)
Non Blainvillois	Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville.
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscriptions en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

**Culturel**  
**Associations supramunicipales**

Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tous les organismes où il y a un <b>protocole avec des municipalités partenaires</b>, afin d'offrir des services équitables. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour que l'association soit reconnue.</li> </ul>
Aide financière <b>opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière <b>par projet</b>	<p>Trois subventions par projet par année</p> <p>Une possibilité de subvention de développement ou d'événement évaluée par le gestionnaire municipal (*Voir Annexe 2 pour les détails).</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité. Facturation pour non Blainvillois.</li> <li>- Un (1) événement gratuit.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	<p>Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.</p>
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités. Facturation pour non Blainvillois.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Photocopies	<p>Gratuites pour Blainvillois.</p> <p>Facturation si travail effectué par un employé municipal.</p>
Frais de poste	<p>Gratuit pour les Blainvillois (AGA).</p> <p>Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.</p>
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	<p>Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.</p>

Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de la M.R.C. Thérèse-De Blainville
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux cartes d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si le siège social de l'association se situe à Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité (priorité #2).
Non Blainvillois	Les non Blainvillois (hors protocole) peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il devra y avoir facturation en sus (montant établi par la Ville).
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscriptions en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

**Culturel**  
**Associations régionales**

Définition	Tous les organismes culturels définis et où il n'y a aucun protocole d'entente entre les municipalités pour un échange de service. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour que l'association soit reconnue.
Aide financière <b>opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association.</li> <li>- Subvention par membre blainvillois inscrit et participant jusqu'à la fin de la saison de l'activité.</li> </ul> *Voir Annexe 2 pour les détails
Aide financière <b>par projet</b>	Trois subventions par projet par année Une possibilité de subvention de développement ou d'événement évaluée par le gestionnaire municipal (*Voir Annexe 2 pour les détails).
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les procédures d'utilisation et selon la disponibilité. Facturation pour non Blainvillois.</li> <li>- Un (1) événement gratuit.</li> </ul> Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.
Locaux (autres activités)	Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.
Plateaux secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités. Facturation pour non Blainvillois.</li> </ul> Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.
Photocopies	Gratuites pour Blainvillois. Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit pour les Blainvillois (AGA). Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications. <p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.

Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de la M.R.C. Thérèse-De Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Les membres du conseil d'administration et tous les bénévoles blainvillois sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si le siège social de l'association se situe à Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #3)
Non Blainvillois	Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il pourrait y avoir facturation en sus (montant établi par la Ville).
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscriptions en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne. Coût pour les non Blainvillois.

## Communautaire et social Associations blainvilloises

Définition	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 95 % des membres doivent être blainvillois.</li> <li>♦ C.A. majoritairement blainvillois à 80 %.</li> <li>♦ C.E. composé à 100 % de Blainvillois.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Siège social et territoire d'action à Blainville.</li> </ul>
Aide financière opérationnelle	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle et membres blainvillois</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base seulement</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière par projet	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois subventions par projet</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois subventions par projet</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités et les procédures d'utilisation, facturation pour les non Blainvillois.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Gratuites pour Blainvillois. Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit pour les Blainvillois (AGA). Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.
Publicité	<b>Site Web des associations, cyber mag</b> Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.

	<b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b> Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	- Trois cartes d'accès. - Accès aux équipements de bureautique.
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle par un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #1)
Non Blainvillois	<u>Communautaire</u> : Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. <u>Social</u> : N/A.
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	<u>Communautaire</u> : Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal. <u>Social</u> : Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. sont disponibles sur demande par le responsable municipal.
Inscriptions en ligne	N/A

**Communautaire et social**  
**Associations supramunicipales**

Définition	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Tous les organismes où il y a un <b>protocole avec des municipalités partenaires</b>, afin d'offrir des services équitables. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour être reconnue.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Siège social et territoire d'action M.R.C. Thérèse-De Blainville</li> </ul>
Aide financière opérationnelle	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle et membres blainvillois</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base seulement</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière par projet	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois subventions par projet</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune subvention par projet</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités et les procédures d'utilisation, facturation pour les non Blainvillois.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Gratuites pour Blainvillois. Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit pour les Blainvillois (AGA). Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.
Publicité	<b>Site Web des associations, cyber mag</b> Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.

	<p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.
Prêt d'équipement	Selon disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de la M.R.C. Thérèse-De Blainville
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux cartes d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle par le responsable municipal.
Soirée des bénévoles	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>Seuls les membres du C.A. sont invités à la Soirée des bénévoles.</p>
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si siège social sur territoire de Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #2)
Non Blainvillois	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il pourrait y avoir facturation en sus (montant établi par la Ville).</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>N/A</p>
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal.</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal.</p>
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. sont disponibles sur demande par le responsable municipal.
Inscriptions en ligne	N/A

## Communautaire et social Associations régionales

Définition	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Tous les organismes reconnus et où il n'y a aucun protocole d'entente entre les municipalités pour un échange de service. Un minimum de 10 % de Blainvillois est requis pour que l'association soit reconnue.</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>Siège social et territoire d'action Laurentides.</p>
Aide financière opérationnelle	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base annuelle et membres blainvillois.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de base seulement.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Aide financière par projet	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois subventions par projet.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune subvention par projet.</li> </ul> <p>*Voir Annexe 2 pour les détails</p>
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<p><u>Communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités et les procédures d'utilisation, facturation pour les non Blainvillois.</li> </ul> <p><u>Social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt selon les disponibilités.</li> </ul> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	Location à taux préférentiel selon la politique de réservation.
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Gratuites pour Blainvillois. Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit pour les Blainvillois (AGA). Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.
Publicité	<b>Site Web des associations, cyber mag</b> Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.

	<p><b>Programmation, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs pour ce qui a trait à la formation des bénévoles.
Prêt d'équipement	Selon disponibilité (voir la liste des équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>
Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>Seuls les membres du C.A. sont invités à la Soirée des bénévoles.</p>
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si siège social sur territoire de Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #3)
Non Blainvillois	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Les non Blainvillois peuvent être acceptés suite à l'autorisation de la Ville. Dans les cas où des non Blainvillois sont acceptés, il pourrait y avoir facturation en sus (montant établi par la Ville).</p> <p><u>Social</u> : N.A.</p>
Souper des présidents	Le président ou son représentant est invité à y assister.
A.G.A.	<p><u>Communautaire</u> :</p> <p>Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal.</p> <p><u>Social</u> :</p> <p>Invitation obligatoire et participation facultative du responsable municipal.</p>
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. sont disponibles sur demande par le responsable municipal.
Inscriptions en ligne	N/A

## Communautaire et social

### Comités de quartier

Définition	100 % des membres doivent être blainvillois. C.A. majoritairement du quartier à 100 %. C.E. composé à 100 % du quartier.
Aide financière	Subvention de base annuelle pour les frais de gestion de l'association. Subvention pour l'organisation de la Fête nationale. Subvention pour l'organisation d'une fête de quartier. *Voir Annexe 2 pour les détails
Aide financière par projet	Quatre subventions par projet par année. *Voir Annexe 2 pour les détails
Locaux (activités administratives)	- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité. - Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.
Terrains et plateaux	N/A
Locaux (autres activités)	N/A
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Gratuites (don d'un paquet de 500 feuilles par année). Facturation si travail effectué par un employé municipal.
Frais de poste	Gratuit (AGA).
Publicité	<b>Site Web des associations, cyber mag</b> Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications. <b>Programmation ville, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques et autres</b> Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs au niveau de la formation des bénévoles une fois par année.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir liste d'équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville, dans le quartier.
Maison des associations	- Deux cartes d'accès. - Accès aux équipements de bureautique.

Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Tous les bénévoles de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurance	La Ville couvre le comité au niveau assurance à même sa police générale d'assurance.
Dépôt	Dépôt à même le chalet de parc respectif.
Non Blainvillois	N/A
A.G.A.	Invitation obligatoire et participation du responsable municipal.
C.A.	Responsable municipal avisé, mais sa participation est facultative.
Procès-verbaux	Les procès-verbaux de l'A.G.A., du C.A. et du C.E. doivent être remis au responsable municipal.
Inscription en ligne	Service offert par la Ville pour les inscriptions en ligne.

## Communautaire et social

### Associations de charité, de recherche ou autres (événements)

Définition	Association à vocation charitable et humanitaire, qui a pour mission et objectif de venir en aide aux citoyens blainvillois susceptibles de recevoir différents services par des structures de Blainville ou des structures qui desservent le territoire blainvillois (fondation des hôpitaux). L'association doit être reconnue par le conseil municipal.
Aide financière	N/A
Aide financière par projet	À la discrétion du conseil municipal.
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<p>Location ou Prêt selon entente spécifique.</p> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	N/A
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Gratuites (réunions)
Frais de poste	N/A
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation ville, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques et autres</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs au niveau de la formation des bénévoles une fois par année.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir liste d'équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>

Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Les membres du C.A. ou C.O. et les bénévoles blainvillois de l'association sont invités à la Soirée des bénévoles.
Assurance	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si siège social sur territoire de Blainville.
Dépôt	Selon disponibilité. (priorité #3)
Non Blainvillois	N/A
Souper des présidents	À la discrétion du conseil municipal.
A.G.A.	N/A
C.A.	N/A
Procès-verbaux	N/A
Inscription en ligne	N/A

**Direction générale**  
**Organismes ou associations avec entente spécifique**

Définition	Comité de bénévoles ou structure administrative issue de structure publique gouvernementale et municipale. Protocole à établir.
Aide financière	À la discrétion du conseil municipal.
Aide financière par projet	N/A.
Locaux (activités administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt de locaux gratuits selon la disponibilité.</li> <li>- Facturation selon la politique de réservation, si le groupe n'annule pas sa réservation ou ne se présente pas.</li> </ul>
Terrains et plateaux	<p>Location ou Prêt selon entente spécifique.</p> <p>Le Service des loisirs assure la coordination et la distribution de façon équitable entre les associations.</p>
Locaux (autres activités)	N/A
Plateaux secondaires	N/A
Photocopies	Selon le protocole d'entente
Frais de poste	<p>Gratuit pour les Blainvillois (AGA).</p> <p>Facturation pour non Blainvillois au tarif de Postes Canada.</p>
Publicité	<p><b>Site Web des associations, cyber mag</b></p> <p>Chaque association pourra être hébergée ou avoir un lien selon la politique du Service des communications.</p> <p><b>Programmation ville, Blainville en Couleurs, panneaux électroniques et autres</b></p> <p>Chaque association pourra bénéficier d'espace selon la politique du Service des communications.</p>
Formation	Tous les membres du conseil d'administration pourront avoir accès gratuitement aux cours offerts par le Service des loisirs au niveau de la formation des bénévoles une fois par année.
Prêt d'équipement	Selon la disponibilité (voir liste d'équipements).
Livraison	Sur le territoire de Blainville.
Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte d'accès.</li> <li>- Accès aux équipements de bureautique.</li> </ul>

Support en ressources humaines	Assistance professionnelle d'un responsable municipal.
Soirée des bénévoles	Membres du C.A. blainvillois invités à la Soirée des bénévoles.
Assurances	Une assurance couvrant la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des biens est obligatoire. L'association devra en faire la preuve. L'assurance offerte par l'UMQ peut être disponible, avec frais, si siège social sur territoire de Blainville.
Dépôt	Selon le protocole établi.
Non Blainvillois	N/A
Souper des présidents	À la discrétion du conseil municipal.
A.G.A.	N/A
C.A.	N/A
Procès-verbaux	N/A
Inscription en ligne	N/A